Docusign Envelope ID: 4D0CEA32-635D-8AE6-8041-65C961B8ECF0

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE A B C D
SCI au capital de 30 489,80 euros
10 Lotissement Le Lour — 33500 LIBOURNE
RCS LIBOURNE 393 027 602

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DE LA SCI A B C D DU 24 AVRIL 2026

Le vendredi 24 Avril 2026, à 18h s'est tenue l'Assemblée Générale Mixte de la SCI ABCD au 10 résidence le Lour 33500 Libourne

A l'ordre du jour :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :
- Prise d'acte du décès de M. Michel CHASSAGNOUX, cogérant et des transferts de parts intervenus de plein droit
- Fin de mandat de Mme Catherine TAUZIN en tant que co-gérante
- Nomination de nouvelles co-gérantes

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :
- Modification de l'article 7 des statuts
- Modification de l'article 13 des statuts

Membres présents :

Les associés survivants de la SCI A B C D se sont réunis en assemblée générale mixte, sur convocation de Madame Catherine TAUZIN, co-gérante en exercice, au siège social de la société.

ASSOCIÉS PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

— Mme Catherine TAUZIN épouse CHASSAGNOUX, née le 27/03/1948 à Saint-Quentin, demeurant [redacted] (2 000 parts en usufruit total)
— Mme Christelle Marie CHASSAGNOUX, née le 26/03/1972 à Libourne, demeurant [redacted] (500 parts NP, n°1-500)
— Mme Delphine CHASSAGNOUX épouse LLORCA, née le 13/04/1975 à Libourne, demeurant [redacted] (500 parts NP, n°501-1000)
— Mme Adeline CHASSAGNOUX épouse HYPOUSTEGUY, née le 31/08/1978 à Libourne, demeurant [redacted] (500 parts NP, n°1001-1500)
— Mme Bénédicte CHASSAGNOUX épouse LIGAS, née le 19/04/1984 à Libourne, demeurant [redacted] (500 parts NP, n°1501-2000)

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mme Adeline Anne-Sophie CHASSAGNOUX,

Docusign Envelope ID: 4D0CEA32-635D-8AE6-8041-65C961B8ECF0

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement "eIDAS" n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

RESOLUTION 1. CONSTAT DU DECES DU CO-GERANT et des transferts de parts intervenus de plein droit

L'assemblée prend acte du décès de M. Michel Amédée CHASSAGNOUX, né le 06/02/1947 à Chirac-Bellevue (19160), survenu le 12 juillet 2025, qui exerçait les fonctions de co-gérant de la SCI A B C D. Conformément aux statuts, ce décès n'entraîne pas la dissolution de la société.

Et rappelle que par acte du 19 août 1999, M. et Mme CHASSAGNOUX ont donné en donation-partage la nue-propriété des 2 000 parts à leurs quatre filles, en conservant l'usufruit à leur profit et au profit du survivant d'eux.
Suite au décès de M. Michel CHASSAGNOUX survenu le 12 juillet 2025, l'usufruit de ses 2 000 parts (n°1-2000) est revenu de plein droit à Mme Catherine TAUZIN par réversion. Cet usufruit s'éteindra au décès de Mme Catherine TAUZIN, les 2 000 parts revenant alors en pleine propriété aux quatre filles à raison de 500 parts chacune

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2. Fin de mandat de Mme Catherine TAUZIN

L'assemblée décide de mettre fin au mandat de co-gérante de Mme Catherine CHASSAGNOUX née TAUZIN, qui l'accepte. Elle est remerciée pour son implication dans la gestion de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N°3 — Nomination de nouvelles co-gérantes

L'assemblée décide de nommer, pour une durée indéterminée :

Mme Adeline Anne-Sophie CHASSAGNOUX épouse HYPOUSTEGUY, née le 31/08/1978 à Libourne, demeurant [redacted], épouse de M. Camille Julien HYPOUSTEGUY, mariée le 23/07/2005 à Libourne, communauté d'acquêts.

Mme Bénédicte Emmanuelle CHASSAGNOUX épouse LIGAS, née le 19/04/1984 à Libourne, demeurant [redacted], épouse de M. Nicolas LIGAS, mariée le 02/05/2014 à Libourne, communauté d'acquêts.
Les co-gérantes exerceront leurs fonctions séparément. Elles déclarent accepter ce mandat et n'être frappées d'aucune interdiction de gérer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Docusign Envelope ID: 4D0CEA32-635D-8AE6-8041-65C961B8ECF0

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :

RÉSOLUTION N°4 — Modification de l'article 7**— CAPITAL SOCIAL ET RÉPARTITION DES PARTS**

En conséquence du rappel à la résolution numéro Un, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 7 – Capital social et Répartition des parts, des statuts de la manière suivante

ARTICLE 7 — CAPITAL SOCIAL ET RÉPARTITION DES PARTS

Le capital social est fixé à la somme de 30 489,80 euros (anciennement 200 000 francs), divisé en 2 000 parts numérotées de 1 à 2 000, réparties comme suit :

Titulaire N° Parts	**Pleine Propriété**	**Nue-Propriété**	**Usufruit**
Mme Catherine CHASSAGNOUX, née TAUZIN Usufruit de 2000 parts n°1 à 2000			2 000
Mme Christelle CHASSAGNOUX Nue-propriété de 500 parts n°1 à 500		500	
Mme Delphine LLORCA née CHASSAGNOUX Nue-propriété de 500 parts n°501 à 1000		500	
Mme Adeline HYPOUSTEGUY née CHASSAGNOUX Nue-propriété de 500 parts n°1001 à 1500		500	
Mme Bénédicte LIGAS née CHASSAGNOUX Nue-propriété de 500 parts n°1501 à 2000		500	

TOTAL : 2 000 parts

Note : par acte du 19 août 1999, M. et Mme CHASSAGNOUX ont donné en donation-partage la nue-propriété des 2 000 parts à leurs quatre filles, en conservant l'usufruit à leur profit et au profit du survivant d'eux. Au décès de M. Michel CHASSAGNOUX survenu le 12 juillet 2025, l'usufruit de ses 1 000 parts (n°1-1 000) est revenu de plein droit à Mme Catherine TAUZIN par réversion. Cet usufruit s'éteindra au décès de Mme Catherine TAUZIN, les 2 000 parts revenant alors en pleine propriété aux quatre filles à raison de 500 parts chacune.

RESOLUTION N°5 . MODIFICATION PARTIELLE DE L'ARTICLE 13 : GERANCE-DESIGNATION DEMISSION- REVOCATION

Sous l'article 13 - paragraphe 1 -NOMINATION, il a été stipulé ce qui suit :
"La société est gérée par un ou plusieurs gérants associés ou non, personnes physiques ou morales, désignés pour une durée déterminée ou non, par décision ordinaire des associés.
M. Michel CHASSAGNOUX et Mme TAUZIN Catherine son épouse, comparants susnommés sont nommés en qualité de co-gérants sans limitation de durée.

CECI EXPOSE, il est convenu ce qui suit :

MODIFICATION PARTIELLE DE L'ARTICLE 13 DES STATUTS

Nouvelle rédaction du paragraphe I - NOMINATION :

Docusign Envelope ID: 4D0CEA32-635D-8AE6-8041-65C961B8ECF0

La société est gérée par un ou plusieurs gérants, désignés pour une durée déterminée ou non, par décision ordinaire des associés.
Sont nommées co-gérantes pour une durée indéterminée, par Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2026, en remplacement de M. Michel Amédée CHASSAGNOUX, décédé le 12 juillet 2025 :
— Madame Adeline CHASSAGNOUX épouse HYPOUSTEGUY, née le 31 août 1978 à Libourne, demeurant [redacted]
— Madame Bénédicte CHASSAGNOUX épouse LIGAS, née le 19 avril 1984 à Libourne, demeurant [redacted]
Les co-gérantes exercent séparément les pouvoirs de représentation de la société à l'égard des tiers pour tous actes entrant dans l'objet social. La signature sociale est donnée par l'apposition de la signature personnelle de l'une ou l'autre, précédée de la mention « Pour la Société — La Gérante ».

Les paragraphes II. Démission, III. Révocation, et IV. Vacance sont inchangés.

Cette modification de statuts a été votée à l'unanimité.

L'Ordre du Jour étant terminé, les cogérantes déclarent l'Assemblée Générale close à 19h00.

Fait à Libourne , le 24 Avril 2026

Les cogérantes et les associée

Mme Catherine CHASSAGNOUX

Signé par :
CHASSAGNOUX Catherine
550D2CE0FF9C478...

Mme Christelle CHASSAGNOUX

Signé par :
Christelle CHASSAGNOUX
2A0106DB0DE94E2...

Mme Delphine LLORCA

Signé par :
CHASSAGNOUX LLORCA DELPHINE
9AB710B05416436...

Mme Adeline CHASSAGNOUX épouse HYPOUSTEGUY
« bon pour acceptation des fonctions de cogérante »

Signé par :
HYPOUSTEGUY ADELINE
99C750A1AF764B2...

Mme Bénédicte CHASSAGNOUX épouse LIGAS
« bon pour acceptation des fonctions de cogérante »

Signé par :
1A3F8E4572E046F...